



## PROCES VERBAL

Date et heure de la séance : 12 mars 2025

Nom	Prénom	Qualité
VALDENAIRE	Sylviane	Présidente de la séance
VERBAERE	Ludovic	1 <sup>er</sup> adjoint présent secrétaire de séance
LAMBOLEY	Claude	2 <sup>ème</sup> adjoint présent
MORITZ	Marie-Hélène	3 <sup>ème</sup> adjointe présente
CLAUDEL	Hubert	Conseiller municipal absent
DAVAL	Jean-Luc	Conseiller municipal présent
GALMICHE	Daniel	Conseiller municipal présent
GENEY	Jean-Michel	Conseiller municipal absent ayant donné pouvoir à DAVAL Jean-Luc
PEREAUX	Laurence	Conseillère municipale absente
LAMBERT	Myriam	Conseillère municipale absente ayant donné pouvoir à VERBAERE Ludovic
HELLE	Evelyne	Conseillère municipale absente ayant donné pouvoir à Marie-Hélène MORITZ

### Quorum :

*Le quorum, c'est-à-dire le nombre de conseillers municipaux devant être effectivement présents lors de l'approbation des délibérations, doit être supérieur à la moitié du nombre de conseillers en exercice.*

*Le quorum s'apprécie au moment de l'ouverture de la séance, mais également au moment de la mise en discussion de chacun des points de l'ordre du jour.*

Nombre de conseillers municipaux convoqués : 11

Nombre de conseillers pour quorum : 6

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 6 présents et 3 absents représentés

Nombre de conseillers municipaux absents : 5

Le quorum est donc atteint.

### Etaient inscrits à l'ordre du jour de la séance :

**4-2025/03/162 : Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'aménagement du bâtiment accueillant un restaurant et un logement suite à appel d'offre - phase 2,**

**4-2025/03/163 : Subventions aux associations 2025,**

**4-2025/03/164 : Logement 15, rue de la Libération, fixation du loyer,**

**4-2025/03/165 : Protection sociale complémentaire : mandatement au CDG70 afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la santé.**

**Questions diverses.**

Les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées

**1. Délibération 4-2025/03/162 : Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'aménagement du bâtiment accueillant un restaurant et un logement suite à appel d'offre - phase 2 :**

Rapport présenté par Sylviane VALDENAIRE

Contenu du rapport : Résultat de l'appel d'offre pour un maître d'œuvre

Mode de scrutin : Scrutin ordinaire à main levée – à l'unanimité

Teneur des discussions – Montants des offres

**2. Délibération 4-2025/03/163 : Subventions aux associations 2025 :**

Rapport présenté par Sylviane VALDENAIRE

Contenu du rapport : Subventions versées en 2024 et demandes 2025

Mode de scrutin : Scrutin ordinaire à main levée – à l'unanimité

Teneur des discussions – Montants des subventions pour 2025

**3. Délibération 4-2025/03/164 : Logement 15 A et B rue de la Libération, fixation du loyer :**

Rapport présenté par Sylviane VALDENAIRE

Contenu du rapport : Montant des locations et charges

Mode de scrutin : Scrutin ordinaire à main levée – à l'unanimité

Teneur des discussions – Calculs des loyers et charges en fonction du logement (surface)

**4. Délibération 4-2025/03/165 : Protection sociale complémentaire : mandatement au CDG70 afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la santé.**

Rapport présenté par Sylviane VALDENAIRE

Contenu du rapport : Proposition du CDG 70

Mode de scrutin : Scrutin ordinaire à main levée – Voix contre : 0 Abstentions : 3 Voix Pour : 7

Teneur des discussions – Néant

Teneur des discussions au cours de la séance

---

Questions diverses :

Carnaval de l'Ecole primaire le 18 mars 2025

Cérémonie du 19 mars 2025

Fonds de concours CCME pour les travaux du restaurant : 5000 €

Chasse aux œufs France Services 16 avril 2025

*« Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public. « L'exemplaire original du procès-verbal, qu'il soit établi sur papier ou sur support numérique, est conservé dans des conditions propres à en assurer la pérennité. »*

Le Maire  
Sylviane VALDENAIRE



La secrétaire de séance  
Ludovic VERBAERE

